

Les villes moyennes doivent conserver leurs universités de proximité



**CHRISTIAN
PIERRET**

Alors que l'Assemblée nationale examine le projet de loi sur l'enseignement supérieur, le président de la Fédération des villes moyennes, souligne que l'accessibilité territoriale aux études est un gage d'égalité des chances et de compétitivité.

DÉBATS

Surpris de voir ses grands champions en fin de liste des classements universitaires internationaux, notre pays s'est engagé depuis quelques années dans l'émergence de « majors » de l'enseignement supérieur. Cette obsession de l'excellence a masqué le grand défi du système français. La veille de l'examen du projet de loi enseignement supérieur recherche (ESR), il est indispensable de le rappeler. Ce défi repose sur la capacité de la France à former un maximum d'étudiants au niveau le plus élevé, car nous savons que dans les prochaines années plus de la moitié des nouveaux emplois créés exigeront une formation supérieure. Y parvenir, c'est répondre aux enjeux des entreprises, de l'innovation, de la recherche. C'est enfin favoriser l'emploi, car un diplôme du supérieur réduit de plus de moitié les risques d'être au chômage.

La France peut relever ce défi en remplissant une condition sine qua non : garantir aux bacheliers une véritable accessibilité territoriale aux formations supérieures.

Pour ce faire, il faut penser local et former à proximité. Voir la carte de France des sites d'enseignement supérieur des villes moyennes permet de comprendre cet enjeu de proximité. A l'opposé des grandes universités, en concurrence et inégalement réparties,

ces structures a taille humaine travaillent en cooperation et tissent un maillage dense a travers tout le pays

On sait que l'accessibilite territoriale conditionne l'accessibilite economique aux etudes. L'enseignement superieur de proximite, c'est la garantie pour les etudiants et leur famille d'un coût de la vie largement inferieur a celui des grandes villes universitaires, qu'il s'agisse du logement, de l'alimentation, des deplacements. Les chiffres le

Sur la réorganisation territoriale pensée au profit principal du chef de file régional, la ministre doit encore convaincre les élus des collectivités en permettant, c'est une exigence, leur participation aux instances décisionnaires

prouvent plus de 30 % des boursiers ont choisi d'y poursuivre leurs etudes. Ce taux atteint plus de 50 % dans certaines villes moyennes.

L'enseignement superieur et la recherche dans les villes moyennes, ce sont 264 sites (19 universites de plein exercice) et 126 antennes universitaires. Ce sont pres de 20 % des etudiants français. C'est aussi un enseignement de qualite, le taux de reussite y etant superieur de 10 % a 15 % a la moyenne nationale. Avec des debouches importants puisque dans les IUT de ces

villes 90 % des jeunes diplômés ont un emploi deux ans apres leur sortie.

Pourtant, des interrogations existent quant a l'evolution de ce modele apres la publication du projet de loi ESR. En particulier s'agissant des modes de regroupement proposes et du choix d'un chef de file regional a la clef. Le texte precise : « *La politique territoriale de coordination est organisee par un seul etablissement d'enseignement superieur pour un territoire donne* ». Qu'advient-il quand une structure, installee dans une ville moyenne tres loin de l'etablissement chef de file ou en concurrence avec lui, sera menacee ? Rien

n'assure que les universites, les antennes et les sites des villes moyennes ne fassent pas les frais d'une reorganisation territoriale pensee au profit principal du chef de file regional. Sur ce point, la ministre doit encore convaincre les elus des collectivites en permettant, c'est une exigence, leur participation aux instances decisionnaires.

Par ailleurs, nous sommes beaucoup a penser qu'il faut generaliser la possibilite pour ces etablissements de mettre en phase leurs formations avec les besoins specifiques de l'economie locale, dont

ceux des entreprises pour conduire a l'emploi. Avec un but : donner une vraie place a l'innovation au profit de la croissance et a l'experimentation pedagogiques.

En favorisant l'accessibilite territoriale et economique de l'enseignement post-bac, les universites, les sites et antennes des villes moyennes remplissent un rôle clef dans l'egal acces de tous aux formations. La democratization de l'enseignement superieur est litteralement et largement portee par les villes moyennes. A l'avenir, nos communes et intercommunalites veulent poursuivre cet engagement. La tres grande majorite s'implique deja dans la creation de logements etudiants, l'elaboration de schemas locaux d'enseignement superieur, le financement de postes d'enseignants, la realisation d'etudes de satisfaction aupres des etudiants, l'accompagnement de formations en lien avec leurs orientations economiques.

Pour depasser l'objectif de 50 % d'une classe d'age diplomee du superieur d'ici a 2020, le gouvernement doit s'appuyer sur cette force de proximite et ce vecteur d'egalite republicaine. Voila le sens positif que devraient prendre les debats et les amendements lors de l'examen du projet de loi ESR au Parlement. C'est a cette condition que notre pays conciliera l'imperatif de l'egalite des chances avec celui de la competitivite internationale.